

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**LOI N°1/07 DU 30 AVRIL 2024 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE KAMENGE, SIGNE A MARRAKECH AU MAROC LE 13 OCTOBRE 2023**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

**PROMULGUE :**

**Article 1 :** L'Accord de prêt entre la République du Burundi et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique relatif au financement du projet de réhabilitation et équipement du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge, signé à Marrakech au Maroc le 13 octobre 2023, est ratifié.

**Article 2 :** La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 30 avril 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU Sceau de LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Domine BANYANKIMBONA.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA  
REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LA BANQUE ARABE POUR LE  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE RELATIF AU  
FINANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU  
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE KAMENGE, SIGNE A  
MARRAKECH AU MAROC LE 13 OCTOBRE 2023**

---

**NOUS, EVARISTE NDAYISHIMIYE,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,**

Ayant vu et examiné l'Accord de prêt entre la République du Burundi et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique relatif au financement du projet de réhabilitation et équipement du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge, signé le 13 octobre 2023 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 30 avril 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Domine BANYANKIMBONA

